

## AVIS

Conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'arrêt N° EAU/AUT/19/0927 du 4 décembre 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, autorise la société LEMO SA la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « 18, rue de Hagen » à Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger  
Bourgmestre

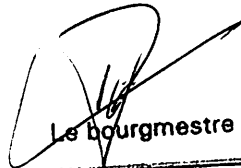


Diane Stockreiser- Pütz  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du **22 DEC. 2020**

Steinfort, le **22 DEC. 2020**

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal